

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Numéro		de permis			Date d'inspection		
NADIA BOURGEOIS 2008626		;			Le 14 février 2019		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Garderie l'Univers des Petits Papillons					(506) 358-	(506) 358-0112	
Adresse							
4255 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1	IG7						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Linda Losier		Mentor en assurance de la qualité					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour	Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		24(1)(c)(vii) 07 fé		vr. 2019	13 févr. 2019		
Commentaires généraux							
Aucune visite fait sur les lieux. Fait par courrier électroniq	ue. Preuve	e du	RCR en	pièce	jointe.		
original signé par Linda Losier Signature de la personne responsable de la délivrance d permis	e D	14 février 2019 Date					
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		Date					